

*En + copie  
Compt le 24.6.59*

Département de la  
Charente-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du Conseil Municipal

VILLE DE ROYAN

Réunion du Mardi 9 Juin 1959 - 20 h 30

OBJET :

L'an mil neuf cent cinquante neuf, le neuf Juin à 20 h30  
Le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses  
séances sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convo-  
cations faites le 4 Juin 1959

Concession pour location  
des chaises sur les pro-  
menades

59093

Etaient présents : MM. Hubert MEYER, MATRAS, ROCHEDEREUX, BRENUSSEAU,  
LANOUE, LANUSSE, GUILLAUD, MOUCHOT, FONTANILLE, POUGET, MONGRAND,  
LAMOUCHE, FLAHAUT, MASSE, ETCHEBER, REIX, BERLAND, NARTEAU, GACHET,  
MENANT, BOUCHET, BUJARD, GALLAND, BETOUS, CHAMBOULAN

Représentés : M. BISCAYE par M. ETCHEBER  
Melle FOUCHE par M. Narteau

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en  
exercice, il a été conformément à l'article 53 de la loi du 5 Avril  
1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le  
sein du Conseil.

M. Gachet ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été dési-  
gné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. Ballanger, à Nice, est concessionnaire pour la location des siè-  
ges (chaises, fauteuils, chaises longues) sur les promenades

Les prix actuellement pratiqués sont, par occupation :

- chaise à 10 frs
- fauteuil : 15 frs
- chaise longue : 20 frs

80 parasols sur socle sont mis gratuitement à la disposition du  
public, le concessionnaire assurant en outre le nettoyage de la promenade  
au droit des emplacements fixés pour les sièges publics. Le concession-  
naire met, d'autre part, chaises et fauteuils à la disposition de la vil-  
le lors de manifestations organisées par le C.G.D.F.R.

Le concessionnaire sollicite l'autorisation de relever de 5 frs  
le tarif des fauteuils et chaises longues, celui des chaises restant in-  
changé. En contre partie, il offre que le chiffre de la redevance annuel-  
le soit porté à 50.000 frs.

Le Conseil Municipal

Vu la lettre de M. Ballanger, concessionnaire des sièges sur les promena-  
des de la ville

Considérant que l'entretien du matériel et son renouvellement éventuel  
sont assurés de façon régulière

Considérant les facilités accordées par le concessionnaire à la ville et  
au G.C.D.F.R. par le prêt de sièges lors de l'organisation de manifesta-  
tions estivales

décide

- d'autoriser M. Ballanger à pratiquer, dès approbation de la présente délibération les tarifs suivants pour la location des sièges sur les promenades

chaises 10 frs par occupation ( sans changement )  
fauteuils 20 frs                   "  
chaises longues 25 frs       "

- d'accepter la proposition du concessionnaire fixant à 50.000 frs le montant la redevance annuelle versée à la ville

- demande au concessionnaire que le nombre de chaises sur les promenades soit au moins égal à 20 % du total des sièges mis à la disposition du public

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Royan, le jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre MM. les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME  
Pr le Maire  
L'Adjoint Délégué,



VU  
ROCHEFORT S/MER le 18 Juin 1959  
Pr le Sous-Préfet absent  
le Sous-Préfet de Saintes  
signé illisible

Pour copie conforme  
Mairie de Royan, le 22 Juin 1959  
Pr le Maire  
L'Adjoint Délégué,

